Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Affiché le 14/11/2022
ID : 083-218300689-20221109-2022_20_129-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE GRIMAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;
Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;
Absent : 1 - Christophe ROSSET ;
Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Afin de répondre à l'augmentation de la charge de travail liée, soit à la saison estivale, soit à des périodes d'accroissement temporaire d'activités dans les services, il convient de procéder au recrutement d'agents contractuels, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012 et les dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

À cet effet, il est proposé de créer **34** emplois non permanents, ci-après détaillés, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 :

A) Accroissement temporaire d'activité : 21

- **10 emplois d'Adjoint Technique à temps complet** (100%) – 3 *pour la Direction des Services Techniques, 1 pour la Direction de l'informatique, 6 pour la Direction du Pôle enfance et jeunesse (crèche et affaires scolaires) ;*

- **1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet** (70 %) - *pour le service des affaires scolaires (entretien bâtiments) ;*

- **1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet** (50%) – *pour le service des affaires scolaires (entretien bâtiments) ;*

- **1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet** (50 %) - *pour le service des affaires scolaires (animation).*

  Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 340, correspondant au 1er échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.
- **2 emplois d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale à temps complet** (100%) - *pour le Service Multi-Accueil / Halte-Garderie.*

  Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 389 / Indice Majoré 356, correspondant au 1er échelon de son grade relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Délibération N° 2022/20/129	**Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité temporaire et saisonnier pour l'année 2023 – Approbation**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Affiché le 14/11/2022
ID : 083-218300689-20221109-2022_20_129-DE

- **4 emplois d'Adjoint Administratif à temps complet** (100 %) – *1 pour l'accueil de la Police Municipale, 1 pour le service du Contrôle de Gestion, 1 pour le service de la Commande publique et 1 pour le CCAS ;*

- **1 emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet** (80 %) – *pour le Cabinet du Maire* ;

- **1 emploi d'Adjoint d'animation à temps complet** (100 %) – *pour le service Culture et Patrimoine.*

  Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 340, correspondant au 1er échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

B) <u>Accroissement d'activité saisonnière</u> : 13

- **11 emplois d'Adjoint Technique à temps complet** (100%) – ***5 ASVP/ATPM*** *pour la Police Municipale (périodes du 1er avril au 30 septembre et du 1er mai au 31 octobre) ;*
  1 Adjoint technique *chargé de la surveillance de l'école de voile, titulaire du BNSSA du 1er mai au 30 juin 2023 ;*
  et ***5 agents pour les Services Techniques*** *(1 du 1er avril au 30 septembre,1 du 1er mai au 31 octobre et 3 du 1er juin au 30 aout).*

- **1 emploi d'Adjoint du Patrimoine à temps complet** (100%) – *pour le service Culture et Patrimoine (accueil du Musée) ;*

- **1 emploi d'Adjoint administratif à temps complet** (100 %).

  Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 367 / Indice Majoré 340, correspondant au 1er échelon de leur grade relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines en date du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création de trente-quatre (34) emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité, tel que ci-dessus présentés, pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.

MAIRIE DE GRIMAUD R.F. VAR

Délibération N° 2022/20/129	**Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité temporaire et saisonnier pour l'année 2023 – Approbation**